Vol. XXX. Saint-Boniface, Manitoba, 1er Mai 1901. No. 24

ABONNEMENT
Canada et Etats-Unis...$1.00 par année
Europe (compris le port)...... 2.50 "

TARIF DES ANNONCES
1ère insertion, par ligne..................12 cents
Chaque insertion subséquente........ 8 "

N. B.—Les annonces de naissances, mariages et sépultures seront insérées au taux de 25 cents chacune.

AVIS Les annonces pour la France et l'étranger (sauf le Canada) sont reçues exclusivement à la PUBLICITE FRANCAISE ET INTERNATIONALE 15, rue du Cardinal-Lemoine, à Paris, qui a seule le monopole et la responsabilité de ce service.

The Library (Govern. Offices)

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

JOSEPH BERNIER, Avocat, Directeur.

LE MANITOBA
EST PUBLIÉ ET IMPRIMÉ
TOUS LES MERCREDIS
PAR LA
Compagnie d'Imprimerie de Saint-Boniface

Toutes communications concernant le journal ou l'imprimerie, le paiement des abonnements ou pour impressions, devront être adressées à
LE MANITOBA,
SAINT-BONIFACE, MANITOBA
CANADA.

Nouvelles de Quebec

ST. HILAIRE

—Samedi dernier, à une séance du conseil, il fut accordé deux licences d'hotel dont l'une à M. St. Germain pour la station et et l'autre à M. Jos. Déry pour le village de la Montagne. On espère qu'a la prochaine séance, MM. les conseillers accorderont une licence à M. Nap. Cusson, notre populaire hotelier.

—L'engagement de M. l'instituteur et Melles les institutrices de notre paroisse a eu lieu dimanche dernier.

—Le 19 courant, Mme Isa Authier donnait le jour à une fille Parrains et marraine M. Existe Robert et sa femme.

—On dit que M. Gustave Ouimet, bourgeois, a l'intention de se livrer à la culture et qu'en conséquence il a acheté la propriété de M. Donat Côté dans les Brulés.

—Après avoir eu une température fort agréable durant les deux semaines qui suivirent la débacle, nous avons depuis deux jours du vent et de la pluie

MONTRÉAL

—Près de trois cents Itali ens sont arrivés à Montréal hier après midi. Voyant avec quelle facilité ces étrangers se placent, plusieurs canadiens ont résolu de donner à leur nom une tournure italienne. C'est ainsi que Maxime Perreault, par exemple, voudrait se nommer Maximo Perrotino.—*Le Journal.*

!!!

—Le comité des Parcs et Traverses a ordonné la démolition de la plate-forme qui servait d'observatoire au versant occidental de la montagne. Près de cinq mille noms de touristes et de promeneurs étaient gravés, à la pointe du canif dans le bois de la galerie.

—Ce n'est peut-être pas vraisemblable, mais c'est vrai: Les pompiers, au plus fort de l'orage, l'autre soir, ont été appelés pour un commencement d'incendie... dans une poche d'habit!

Deux individus, qui étaient passablement éméchés, se trouvaient au restaurant Gagnon angle des rues Ontario et Delorimier, lorsque l'un d'eux s'étant avisé de remettre dans sa poche, sa pipe toute allumée; mal lui en prit, car l'habit prit feu et notre homme fut environné de fumée. Son compagnon, effrayé ou non, sortit précipitamment et sonna l'alarme. Quelques instants après, on entendait le son des cloches de la brigade. Il vint des pompes, des échelles, des dévidoirs, des fourgons de sauvetage, etc. Tout cela se rangea avec grand fracas en face du restaurant.

Il vint aussi des curieux en foule. Inutile de dire que les braves pompiers n'ont pas trouvé la farce de leur goût, vû l'orage qu'il faisait...

ARTHABASCA

—M. Hilaire Chalifoux, cultivateurs, âgé de 76 ans, est décédé, à Plessisville, après un mois de maladie. Il était un des rares survivants des premiers colons de Somerset.

—La Banque des Cantons de l'Est prendra bientôt possession du superbe édifice qu'elle s'est fait construire, sur la rue Principale, à Granby.

—Mardi dernier, la maison de M. Herménégilde Mercier, de Ste Julie de Somerset, a failli devenir la proie des flammes, conséquence d'un feu de cheminé. Heureusement, M. Mercier et ses deux fils étaient à la maison. Aidés de quelques voisins, ils ont pu maitriser les flammes.

QUÉBEC

—Un autre jeune homme nommé Damasse Fleury, s'est fracturé une jambe à trois places en tombant de l'ascenceur d'un établissement de la basse-ville.

—A propos du nouveau pont de Québec! Il y a actuellement 100 hommes occupés dans les carrières de la Rivière à Pierre et cette pierre sera transportée sur le cite du nouveau pont prochainement. Le gros caisson est maintenant à demi construit. Il a une dimension de 150 pieds de longueur et de 50 pied de largeur et de 25 pds. de hauteur! aussitôt qu'il aura été placé les piliers seront construits, On croit que l'automne prochain les piliers d'ancrage et les culées seront construits de chaque côté de la rivière et les structures en acier les retiendront pendant que l'on construira l'un des piliers principaux, Il sera à une hauteur de 30 pieds au-dessus du niveau du fleuve.

JOLIETTE

—Un éboulis, entrainant sous les eaux près d'un demi arpent de terre, s'est produit dans la paroisse de Saint-Esprit, sur la propriété de M. Martel. Heureusement, la maison et les autres dépendances, quoique situées à une faible distance de la lisière de terrain qui s'est ainsi effrondrée sous les eaux de la rivière, grossie par la débacle du printemps, n'ont pas été ébranlées par cette forte secousse tout-à-fait inattendue.

—M. Joseph Leduc chef de police de cette ville a été l'objet, ces jours derniers, de la part des employés aux différents département de la Corporation, d'une charmante démonstration organisée pour célébrer le quarante-septième anniversaire de sa naissance.

PLAISANCE

—M. Xavier Bourbonnais, cultivateur du rang Saint-François, a porté plainte contre M. Zotique Charlebois, journalier, qui l'a frappé, au cours d'une discussion le jour d'un encan, à Plaisance.

—Sur l'ordre de l'inspecteur du gouvernement, 30 vaches de prix ont été abattues sur la ferme de la compagnie des "Edward," et neuf autres ont été isolées pour cause de tuberculose.

DE PAR LE MONDE

A Ishpeming la semaine dernière un bien pénible accident est arrivé à un de nos compatriotes. Napoléon Charbonneau, bien connu et résidant à Ishpeming; il était employé à la descente des billots, et en voulant disloquer un refoulement, un énorme billot sur lequel il se tenait fut frappé par un autre; le choc lui fit perdre l'équilibre, et avant qu'il ait pu se remettre sur pied un troisième billot le frappait à la tête lui fracturant le crâne. La mort a été instantanée.

La pendaison de Charles H. Oners, s'est exécutée dans la cour de la prison. A Frédérick E. U. Oners a été condamné pour avoir tué un nommé Charles McDonald. La cause de ce crime est le résultat d'une chicane en les parties, au cours de laquelle, Oners saisit un arme à feu et tira sur McDonald le tuant instantanément.

UNE BOUDERIE

Entre Souverains

A l'automne, le roi et la reine d'Italie iront en visite aux principales cours européennes, spécialement en Russie, où la reine Hélène a reçu son instruction aux frais même et sous l'œil de la starina douairière a montré pour l'ex-princesse de Monténégro, un dévouement vraiment maternel.

Mais les souverains d'Italie ne peuvent faire la politesse d'une visite, ni à l'empereur d'Autriche, ni au roi Léopold de Belgique.

Il y a 19 ans, le roi Humbert et la reine Marguerite vinrent à Vienne, présenter leurs amitiés à François-Joseph. Celui-ci ne leur a jamais rendu échange de procédés, à cause de l'opposition du Vatican à une semblable démarche, qu'il regardait comme une reconnaissance tacite de l'usurpation par un souverain catholique. Et la cour d'Italie n'a jamais pardonné cette déférence, humiliante pour elle, du monarque autrichien envers le Pape.

Pour le roi des Belges, c'est autre chose. Le roi actuel de l'Italie, n'étant alors que prince, rechercha, en 1895, la main de la princesse Clémentine, et se rendit même à la cour de Bruxelles, en vue de cette alliance; mais il fut mal accueilli; les journaux belges raillèrent le jeune prince sur son rachitisme, et les défauts physiques de sa personne, et, de fait, l'insultèrent cruellement.

De son côté, le roi Léopold rendit plus tard visite au Pape, et repartit de Rome, sans avoir vu le roi d'Italie.

Malgré toute sa bonne nature, Victor Emmanuel ne peut oublier le dédain ou les manques d'égards dont il a été l'objet de la part de ces souverains.

Allo! Allo! "You bet!" "Je vous ecoute"

Au téléphone, nos concitoyens anglais disent: "Hello, Hello"; les Canadiens-français, "Hallo"; les Français de France, "Allo"; du moins, voilà comme on répondait à l'appel de la sonnerie électrique.

Mais tout passe, tout lasse.

En France, pays esthète, où le goût de la forme se traduit dans le langage, comme dans toute les manifestations de l'esprit, la brusque et vulgaire interjection américaine "Hello" a paru choquante, et les demoiselles du téléphone ont reçu l'ordre de ne plus l'employer. Elles nous répondront désormais par un euphonique: "Je vous écoute."

Voilà qui est plus poli, plus aimable et plus engageant, plus doux à l'oreille.

Un journal américain, qui signale cette innovation, traduit l'expression: "Je vous écoute" par une autre vulgarité, le "*You bet.*" "J't'écoute" est, en effet, une expression favorite de l'argot parisien.

Le Manitoba.

Mercredi, 1er Mai 1901.

HELAS! DISPARU!!

L'article qui suit devait être publié dans le numéro de la semaine dernière. Nous n'avons pas pu le faire.

Un vide vient de se produire dans la presse du pays. Il sera grand. *Le Courrier du Canada* tenait la place—et une très belle—depuis presque un demi siècle. Il avait sa physionomie spéciale, tranchant sur le journalisme cosmopolite qui tend à s'établir de plus en plus. Il avait des convictions, ce qui ne se rencontre point partout. Il les soutenait avec logique et d'un beau style, ce qui le distinguait de beaucoup d'autres.

C'était une honnête feuille. Nous ne prétendons pas qu'il fût le seul dans ce cas, mais on pouvait dire de lui: *primus inter pares*.

Et dans la question scolaire, sa vigueur et sa fidélité n'ont jamais bronché! Nous voulons nous en souvenir, surtout au moment de sa disparition!!!

Le *Courrier* n'existe plus!

On l'a laissé tomber!

La clientèle lui a manqué!

L'événement ne passe point inaperçu! Il donne lieu à des dissertations sur la presse moderne et les conditions de son succès.

Ces dissertions, il ne faut point les interpréter par ce qu'elles ont simplement l'air de dire. A les lire superficiellement, on les prendrait presque pour des satires, à peine atténuées de légères expressions de regrets.

Non, la pensée fondamentale est plus haute et va plus loin. Elle attaque un problème qui s'offre réellement à nos réflexions.

Il ne manque point de gens cependant qui s'arrêtent aux idées superficielles et répètent volontiers que la presse doit se mettre au niveau des foules, si déprimées qu'elles puissent être, autrement, c'est la mort.

Et d'aucuns chuchotent, la mort méritée.

Ce n'est point notre avis.

Car, enfin, servir uniquement les caprices du lecteur, est-ce là bien le but du véritable journalisme?

Le journaliste doit-il être un simple ramasseur de nouvelles, de potins blafards ou scandaleux, sans autre préoccupation que de les servir, moyennant finances, à un public égrillard, on blasé, ou n'ayant plus le souci des choses sérieuses, des grandes œuvres? Le but de cette profession, ou de ce métier, n'est-il pas plutôt de former le caractère du peuple en l'instruisant, de l'élever jusqu'à la hauteur des intérêts supérieurs de la nation, de l'esprit et de l'âme!

Jadis, au temps de la fondation du *Courrier du Canada*, on trouvait en tête de certaines feuilles, cette devise: *Rendre le peuple meilleur*. On ne la trouve plus nulle part. A la place, bien souvent, il n'y a que du blanc. Il s'en suit que l'ont peut se donner des allures plus dégagées, mais aussi, moins nobles.

L'idéal de l'époque que nous rappelons est remplacé par nous ne savons quoi qui ressemble à un torrent où l'on ne voit plus se refléter les claires images des enthousiasmes et des sincérités d'antan. Des pensées de mercantilisme semblent s'agiter à travers les colonnes nombreuses de certaines feuilles, lesquelles pourraient tant pour le bien, si elles s'y employaient toujours!

Et faut-il, pour répondre à ces préoccupations, suivre un mouvement décadent, ou s'engager sans remords dans le sentier. Quiconque y résiste devient un réactionnaire, un anachronisme!

Que voulez-vous, nous dit-on? Il faut bien tenir compte des goûts de la masse! Il faut bien lui donner ce qu'elle demande. Aussi, cette masse s'avise-t-elle un jour de solliciter un peu de poison, on lui en donne sous toutes les formes, dans les articles de rédaction, dans les dépêches, dans les annonces.

Mais la presse qui parlerait ainsi serait-elle bien dans son rôle? aurait-elle bien le droit d'arguer de ce goût des foules pour justifier certains de ses procédés? La coupable n'est-ce pas la presse qui a, par des appâts calculés, par une rivalité sans frein, excité chez certains groupes, ce prurit des curiosités malsaines, cet appétit du papier décoré d'images à sensation sinon démoralisatrices, bourré trop souvent aussi d'écritures sans vie, sans instruction, sans vertu!

Cet état d'âme existe cependant chez le peuple. Au lieu d'en disconvenir, il importe de le constater et d'en chercher le traitement convenable. Dans ce corps malade, il faut injecter la substance qui ramène d'abord et conserve ensuite la santé.

Cette substance, c'est le journal même, ne sacrifiant rien de son passé, de sa correction, de sa haute mission éducatrice, mais le journal bien outillé, alerte, d'une tenue extérieure égale à la noblesse de ses intimes pensées, s'imposant à l'œil comme à l'esprit, à la curiosité comme à l'indolence. Ce sont les voies par où le journal peut pénétrer au sein de la famille.

Nous ne sommes pas heureusement sans posséder quelques échantillons de cette presse. Il en faudrait davantage. Le *Courrier du Canada* qui avait le fond, aurait pu revêtir la forme. C'était la peine de faire des sacrifices pour atteindre ce but et pour sauver ce brave nageur du remou qui l'a englouti.

Ces sacrifices, on ne devait pas les attendre uniquement de son éminent directeur. Il donnait, lui, sa force, sa moëlle, son talent, ses idées, à une œuvre nécessaire, c'était assez!

Mais voilà!

Des sacrifices, on en demande aux journalistes. On les leur impose! Ils en font permanemment. Ils s'usent à cette tâche des jours et des nuits et, par bien des cotés, ingrate. Mais si dans un moment de lassitude, amenée par un surcroit de travail, de souffrances morales ou physiques, ils font mine de réclamer à leur tour la jouissance d'un maigre rayon de soleil, ah! quelle clameur! Ceux qu'ils ont le plus fidèlement servis sont quelquefois les premiers à se gonfler d'indignation; on étouffe en face de ce que l'on qualifie volontiers d'égoisme. On leur suscite de petites et de grandes misères. Y pensez-vous un journaliste qui ose s'imaginer qu'après tout il n'est pas un banni, un forçat, et qu'un morceau de pain pour sa famille n'est pas de trop!!!

Pourtant l'on entend de toutes parts ce cri, s'élevant des rangs de ceux qu'on appelle l'élite de la société: "il nous faut un bon journal."

Mgr Lavigerie s'écriait un jour qu'il était plus utile de maintenir la bonne presse "que de bâtir des églises."

Mettons que l'éminent cardinal fût ce jour-là d'humeur trop tendre à l'égard des journalistes catholiques, il n'en est pas moins vrai que le mot est authentique et que même dépouillé de l'exagération qu'on serait tenté d'y trouver, il mérite d'être recueilli.

Le Courrier du Canada méritait la faveur publique. Rarement journal a fourni une carrière aussi exempte de tares. Au lieu de lui laisser faire le plongeon, on aurait dû le secourir, le tirer d'embarras, et en faire une feuille de première ordre selon les idées modernes, qu'il était déjà par le caractère et par sa rédaction.

PAROLES MALHEUREUSES

L'honnorable juge Taschereau juge en Cour Suprême a voulu faire une politesse aux suivivants des hommes politiques qui votèrent en 1865 le projet de confédération. Il leur a offert un dîner.

A cette occasion, l'un d'eux, M. P. S. Huot a écrit une lettre dans laquelle se trouve un paragraphe qui nous avait échappé et que la *Vérité* reprend fort à propos dans les termes suivants.

A cause de la grande publicité qu'il a reçue, ce paragraphe doit être signalée à l'attention du public et flétri. Le voici:

"Les agitations religieuses, toujours dangeureuses, ne sont plus à redouter depuis l'attitude de l'autorité suprême de l'Eglise Catholique sur le règlement de la question des écoles du Manitoba. La promiscuité des enfants catholiques et protestants dans les écoles ne compromet nullement la foi des uns et des autres, mais elle déposera au fond de ces jeunes âmes des germes de paix et d'affection qui les raprocheront dans le cours de leur vie."

C'est par voie d'insinuation que M. Huot fausse l'histoire: il donne clairement à entendre, sans le dire peut-être formellement, que l'autorité suprême de l'Eglise approuve et déclare non nuisible la promiscuité des enfants catholiques et protestants dans les écoles!

Nous avons à peine besoin de dire que jamais l'autorité suprême de l'Eglise, en parlant de la question scolaire du Manitoba, n'a émis une proposition aussi monstrueuse; et il est pénible de voir un journal qui est lu par des milliers de catholiques qui pénètre dans tant de familles chrétiennes, se fraire complaisamment le véhicule d'une assertion aussi scandaleuse et aussi contraire à la vérité.

Loin d'être sans danger, la promiscuité des enfants catholiques et protestants constitue l'un des grands périls des écoles publiques.

C'est afin d'éviter cette promiscuité funeste que les parents catholiques des Etats-Unis s'imposent de si lourds sacrifices pour fonder et maintenir des écoles paroissiales destinées aux *seuls enfants catholiques*.

C'est à cause des dangers immenses que présente la promiscuité des enfants catholiques et protestants dans les maisons d'éducations que le Saint-Siège, par décret du Saint-Office en date du 6 décembre 1899, défend de recevoir dans les institutions catholiques des élèves *internes* non catholiques; et ordonne qu'avant d'admettre des élèves non catholiques comme *externes* on doit recourir, dans *chaque cas particulier*, à l'autorité diocésaine. Quand aux enfants des apostats, le même decret défend *absolument* de les admettre dans les maisons d'éducation catholiques, à n'importe quel titre.

A OTTAWA

On parlait milice.

M. Puttee, député de Winnipeg, à protesté contre la proposition de M. Raulbach qui pria le ministre de la milice de mettre les vieilles armes du gouvernement entre les mains des jeunes élèves de nos collèges.

Laissez, a dit M, Puttee, l'enfance à ses jeux et à ses études. Ne mettez pas dans l'esprit des jeunes des idées de massacre ou de mascarade. Enseignons-leur comment devenir de bons citoyens et de bons ouvriers.

M. Puttee a raison. Les exceptions que l'on fait quelque fois à cette règle doivent, pour êtres admises, rester dans les formes de ce qu'on appelle les jeux.

***

La circulaire de M. Thomas Côté aura eu le privilège de faire beaucoup de bruit dans le pays Le Parlement s'en occupe tous les jours! Certains sénateurs et députés anglais trouvent mauvais que M. Côté ait voulu prévenir la répétition des erreurs commises au détriment de la population française lors du recensement de 1891. Voici ce que dit à ce sujet le correspondant du *Journal* à Ottawa:

"Le document avait pour but d'attirer l'attention des employés du recensement sur la nécessité d'énumérer avec soin la véritable origine des individus, et de ne pas commettre les fautes grossières, et peut-être voulues, du recensement de 1891 au sujet de la population canadienne-française.

"Assurément, personne n'aurait dû trouver à blâmer une telle précaution.

"D'où vient donc que dans un certain milieu on a fait tant de bruit sur ce mot "confidentiel" qui pouvait tout aussi bien n'être que le fait de l'inexpérience de l'employé.

"N'est-ce pas pour avoir l'occasion d'affirmer avec emphase que le recensement ne devait pas faire mention de l'origine des individus?—"Nous sommes canadiens-anglais, a dit un sénateur et cela doit suffire; qu'importe, que les uns soient irlandais et d'autres soient écossais ou français d'origine?"

La chose au contraire importe beaucoup, a répondu M. le sénateur Bernier. Un recensement perd une grande partie de sa valeur si l'on n'y tient aucun compte, surtout dans un jeune pays comme le nôtre, de l'origine des divers groupes de population. La science ethnographique est impossible sans ces données On énumère la croyance religieuse des individus, leur état civil leur occupation, leur état de fortune; on s'occupe de la statistique si importante de la natalité; est-ce que ce ne serait pas une lacune incompréhensible que de passer sous silence la nationalité de chacun? Les Canadiens d'origine française ont eu gravement à se plaindre des incorrections ou des injustices du dernier recensement; leur nombre y est de beaucoup inférieur à la réalité; or, la loi veut que l'énumérateur s'enquère de ce fait si important de l'origine, et il convient que ses supérieurs prennent les moyens d'attirer son attention sur ce chapitre de ses instructions afin d'empêcher la répétition des erreurs de 1890.

"Ces paroles si judicieuses de M. le sénateur Bernier, son langage ferme et clair tout à la fois, ont terminé le débat. On lira cette protestation avec plaisir, et ce sera l'occasion pour chacun de nous de veiller avec soin à ce que la cédule de recensement qui nous est attribuée contienne la vérité, tout la vérité et rien autre chose que la vérité sur ce peint vital, comme sur tous les autres."

"Sachons qu'il ne manquera pas de recenseurs qui liront l'opinion erronée combattue par M. le sénateur Bernier, et qui croiront bien faire,—et même remplir un devoir patriotique en défigurant les chiffres destinés à constater le nombre des Canadiens-français dans les différentes provinces du Canada.

"A ce point de vue, nous regrettons doublement que certains sénateurs se soient laissés aller à l'expression de souhaits qui ne sont certainement pas inspirés par un vrai patriotisme ou par une prudence éclairée."

MOIS DE MARIE

Les exercices du mois de Marie sont commencés depuis hier à la cathédrale. Le sermon d'ouverture a été donné par M. l'abbé Cloutier ; le chant et la musique par les élèves du couvent de Saint-Boniface. La foule était considérable.

Un voleur de bonne volonté

Nous lisons dans le *Catholic Times* de Philadelphie : Le Père Ant. Stein fut éveillé, tout récemment, un peu après minuit par un messager inconnu, qui le pria d'aller porter les secours de la religion à un malade qui se trouvait dans une ferme située à une distance de plusieurs milles du centre de la paroisse. Sans hésiter, le P. Stein s'habilla à la hâte et partit, bien que le messager ne l'eût pas attendu. Il ne tarda pas, malheureusement, à s'égarer. Au moment où il s'avançait un peu à l'aventure dans la pluie et le vent, un homme s'approche vivement de lui et lui demanda de l'argent sur un ton qui n'admettait pas de refus. Le Père allait lui donner le peu de monnaie qu'il avait sur lui, lorsque l'individu, reconnaissant qu'il avait affaire à un prêtre, s'excusa humblement, et, pour donner une preuve de son repentir, s'offrit à conduire le prêtre là où il voulait se rendre. Le Père Stein accepta avec empressement les services de ce guide improvisé, et s'en trouva bien.

Cependant, rentré chez lui le matin, il dut s'aliter à cause d'un fort refroidissement.

Or tout, le temps qu'il fut malade, son guide vint prendre avec beaucoup d'intérêt de ses nouvelles ; un jour même il lui apporta un bouquet de fleurs. Inutile d'ajouter qu'il changea de vie.

Voila comment dans certains voleurs de grand chemin il y a plus de ressources pour faire d'honnêtes gens que dans certains "hommes d'Etat," M. Waldeck Rousseau, par exemple.

LES SECTAIRES FRANÇAIS

Il y a bien, pour les sectaires français, un moyen de concilier leurs commodités personnelles avec leurs haines antireligieuses : c'est de mettre dans la loi la liberté d'association pour les citoyens, en général, excepté pour les catholiques et leurs institutions.

Arnold White, un Anglais, dit que la race anglaise dégénèrent et l'écrivain américain, qui rapporte ces paroles, ajoute qu'il en est de même aux Etats-Unis où le Yankee perd du terrain qui heureusement est réconquis par l'immigration des Canadiens-français, "une race forte et prolifique."

Brulée par le pétrole

Une fillette de 9 ans, à Tamise, se trouvait seule à la maison avec son petit frère malade, voulut activer le poêle au moyen de pétrole. Un énorme gerbe de flamme s'éleva, fit éclater le récipient et brûla atrocement la fillette à la figure et aux mains. Gardant toute sa présence d'esprit, elle se plongea dans une cuvette d'eau pendant que son frère courut appeler au secours. Son état est néanmoins très grave.

NAISSANCES

SAINT-LAURENT—A LaBroquerie, le 24 avril, Mme Ph. St. Laurent, une fille. Parrain et Marraine, M. et Mme Louis Paradis.

DEFOY—A Saint-Boniface, le 1er mai, Mme Eugène Defoy a donné naissance à une fille. Parrain, M. Jos. Bégin; Marraine, Mme Jos. A. Defoy, de Montréal.

MUSIQUE

MELLE ISABELLE CHEVRIER, CONtralto, élève diplômée de Signor d'Auria, Minnéapolis. Développement de la voix par la méthode italienne ; enseignement de la mandoline et de la guitare ; prend des engagements pour les chœurs et les concerts. Studio ; 22, bloc Grundy, en face du magasin de musique de M. Barrowclough.

DEMANDE.—Dans chaque comté une personne capable et de confiance pour représenter une puissante compagnie d'une solide réputation financière ; salaire de $936.00 par année, payable chaque semaine ; $3.00 par jour absolument sûres et toutes les dépenses ; profession honnête et de *bona fide* ; salaire fixe, pas de commissions ; salaire payé tous les samedis et les dépenses de la semaine avancées. STANDARD HOUSE 334 DEARBORN ST., CHICAGO. 16 1-01 16

THE REAL PROPERTY ACT

(Application No. 11176)

FRANÇOIS LAROCQUE has applied to bring the land described at the foot hereof under the above Statute ; and the District Registrar has, by an order bearing even date herewith, directed notice of the application to be served on you substitutionally in the manner by said order directed and has appointed 30 (thirty) days from this date, after which time, unless a caveat has been lodged, forbidding the same, the land will be brought under the operation of said Act by issuing a Certificate of Title to the applicant or to whom he may appoint, and you will therefore be forever, estopped and debarred from setting up any claim to or in respect of said land.

Dated at the Land Titles Office Winnipeg this Twenty-fourth day of April, 1901.

LAND REFERRED TO

LOT TWENTY-SEVEN (27) of the Parish of St. Vital in Manitoba, according to the Dominion Gouvernment Survey of said Parish.

To the Heirs, Executors, Administrators or assigns of the late Charles Larocque the elder, in his life time of the Parish of St. Vital in Manitoba Farmer, or his legal representatives and their creditors.

(Signed) J. H. BROWN,
Dp. District Registrar.

AVIS

Avis est par les présentes donné que demande sera faite au Parlement du Canada à sa session présente d'un acte incorporant une Compagnie pour entre autres fins les suivantes : pour transiger les affaires d'une compagnie d'assurance sur la vie avec tous les pouvoirs nécessaires incidents à pareille entreprise et pour acquérir, entreprendre et assurer les affaires actives et passives de la *Manufacturers Life Insurance Company* et de la *Temperance and General Life Assurance Company of North America*, respectivement ou de chacune d'elles et de toutes autres compagnies du mêmes genre qui y consentera et permettant aux corporations et aux parties nécessaires d'exécuter tout pour le but ci-haut mentionné.

BEATTY BLACKSTOCK GALT & FASKEN
BLAKE, LASH & CASSELL,
Procureurs des requerants.

Daté à Toronto le 26ième jour de Février, 1901.

6-3-01 9i.

J. A. SENECAL.

Entrepreneur-Architecte.

A CONSTRUIT la buanderie de l'Hôpital de St-Boniface, le presbytère Ste. Marie, à Winnipeg ; la Maternité des SS. de la Miséricorde et autres bâtisses importantes dans d'autres parties de la province et les Territoires du Nord-Ouest.

J. A. Senecal,
St-Boniface, Manitoba.

DEMANDE.—Dans chaque comté une personne capable et de confiance pour représenter une puissante compagnie d'une solide réputation financière ; salaire de $936.00 par année, payable chaque semaine ; $3.00 par jour absolument sûres et toutes les dépenses ; profession honnête et de *bona fide* ; salaire fixe, pas de commissions, salaire payé tous les samedis et les dépenses de la semaine avancées. STANDARD HOUSE, 334 DEARBORN ST., CHICAGO. 16-1-01 16i

AVIS

Avis est par le présent donné qu'une application sera faite au Parlement du Canada, à sa prochaine session pour un acte incorporant "The Laurentian Assurance Corporation" aux fins de faire des affaires d'assurance maritimes et contre le feu, laquelle corporation aura son principal bureau d'affaire dans la cité de Montréal, dans la province de Québec.

WHITE, O'HALLORAN & BUCHANAN,
Procureurs des Requérants.

Montréal, 7 janvier 1901. 23-1-9i

AVIS

Avis est par les présentes donné qu'une application sera faite au parlement du Canada à sa prochaine session pour un Acte accordant à la *The Dominion Burglary Guarantee Company, Limited*, le pouvoir de s'amalgamer en n'importe quel temps toute autre compagnie ou autres compagnies autorisées à faire des affaires semblables ou analogues à celles que la dite compagnie est autorisée à faire, ou d'acquérir le *stock* de telle compagnie ou de telles compagnies, ou d'acquérir le roulant, le matériel, la propriété, l'actif et les privilèges de toutes personnes, raison sociale ou compagnie faisant ou autorisées à faire des affaires semblables ou analogues à celles que la dite compagnie est autorisées à faire, et d'augmenter les catégories de propriétés que la dite compagnie peut recevoir, garantir ou veiller sur, ou être le gardien de, ainsi que les catégories de dangers pour lesquels elle peut se rendre garant ; et de construire, d'acquérir, maintenir et faire fonctionner tout ou tous appareils et structures employés ou à être employés en rapport avec ses affaires, et d'exploiter un système de messagers et de serviteurs, et pour d'autres fins.

Daté à Montréal ce (28ième) vingt-huitième jour de janvier, A. D. 1901.

GREENSHIELDS & GREENSHIELDS,
Procureurs des requérants.

6-2-01-9i

AVIS

AVIS EST PAR LE PRESENT DONNÉ qu'une requête sera présentée au Parlement du Canada durant la session actuelle lui demandant de passer un Acte à l'effet de constituer légalement une association ayant pour but de favoriser l'étude de la science des finances et des *actuaires* de la comptabilité et de l'éducation commerciale en général et d'établir dans ce but les agences d'instruction qui pourront être jugées opportunes ; de fonder des bourses, et agrégations à ces agences ; d'établir diverses classes de membres et d'en régler les termes et conditions ; de créer et conférer des degrés et accorder des diplômes aux membres susdits ; d'autoriser leur affiliation à toute institution ayant le même ob et en vue ou des objets semblables de posséder des biens fond et propriétés mobilières et d'en disposer ; d'établir des fonds de bienfaisance ou autres, au bénéfice des membres ou de leurs familles, ainsi que des familles des membres décédés ; de faire des règlements pour la bonne administration des affaires de l'institution, et de faire toutes autres choses nécessaires pour atteindre les fins sus-mentionnées.

CHRYSLER & BETHUNE,
Solliciteur pour les requérants.

Ottawa 2 Avril, 1901. 10-4 01 9i.

AVIS

La Canadien Northern Railway Company fera application pour faire ajouter à son Bill devant le Parlement du Canada à sa prochaine session les provisions nécessaires confirmant un contrat daté le 11 février 1901 fait entre la Compagnie et le gouvernement du Manitoba, réferant à un bail de certains chemins de fer au Manitoba maintenant opéré par le Northern Pacific Railway Company et pourvoyant à l'accomplissement de tel contrat et référant à la garantie par le dit gouvernement de certaines débentures de la Compagnie et pour d'autres fins, et pourvoyant à l'acquisition des dits chemins de fer pour la considération mentionnée dans le dit bail.

Daté le 7 mars, 1901.

J. M. SMITH.
Secrétaire.

13-3-01-9i

Chronique de la Province

(De notre correspondant spécial)

LASALLE

La semaine dernière M. et Mme Rocan, de Saint-Boniface, étaient les hôtes de leur fils, M. le Curé Le 29 avril dernier le Rev. M. Rocan, prêtre curé, bénissait l'union de M. Paul Edouard Sala, de Winnipeg, avec Melle Rose Bibiane Brunelle de cette paroisse ; le marié avait pour témoin M. Lion, tandis que M. Théroux, beau-père de la mariée, remplissait les mêmes fonctions auprès d'elle. L'organiste Mme T. Comeau, ant faire valoir ses talents musicaux et M. Chs Bernier nous fit entendre du chant magnifique. Après la messe parents et amis se rendirent chez Madame Théronx pour prendre le dîner de circonstance ; à deux heures la locomotive emportait les nouveaux époux qui s'en vont vers d'autres parages passer les premiers jours de leur lune de miel. Les mariés recurent de riches cadeaux.

BIEN EMBARRASSÉ

Si l'on n'avait pas le BAUME RHUMAL, comment chasserait-on les rhumes si faciles à attraper.

LES ROMANS

(*Courrier de Bruxelles*)

La fièvre des romans dévore aujourd'hui la jeunesse. Il n'y a pas que les jeunes gens oisifs qui fassent leurs délices des répugnants feuilletons inventés par les apôtres de l'irréligion, de l'immoralité et du vice, mais cette lèpre ronge même le cœur des jeunes gens de la classe populaire.

Qu'il s'adresse aux uns ou aux autres, le roman est l'œuvre la plus nuisible par ses apparances doucereuses et hypocrites. C'est un serpent qui se glisse sous les fleurs et qui distille son venin lentement mais sûrement. Il enfièvre les jeunes imaginations, rend rêveuses et dissimulées les jeunes filles jusque-là naïves et innocentes, les transporte dans des mondes fabuleux, leur montre la vie à travers un prisme trompeur, leur fait entrevoir le bonheur là où il n'y a que vice et turpitude, leur fait trouver amer le pain de l'ouvrier, leur rend la vie calme de la famille et les précipite bientôt dans l'abime de la perversité. C'est le roman qui a fait ces criminels, ces postituées ces femmes ignobles qui salissent notre société moderne.

Il y a de bons romans, de vrais chef d'œuvres chrétiens qui portent l'âme au bien et font ressortir la grandeur sacrée du mariage, mais ils sont rares et on ne les lit guère. En revanche, il y a beaucoup de mauvais romans qui, sous une flatteuse apparence, distillent un venin mortel pour les jeunes cœurs qui s'y laissent prendre. Il y a dans notre siècle une foule d'écrivains qui ne demandent qu'à éclabousser de leur encre les âmes vigilantes. Il y a des plumes éhontées qui répandent dans le monde le déshonneur et la prostitution. Les lois sont impuissantes contre ces polissons cachés qui, à la première page, parlent de Dieu et des saints comme des docteurs de l'Eglise, et qui plus loin prêchent tout bas la prostitution et l'adultère.

La responsabilité de ce triste état de choses incombe surtout aux parents, qui laissent pénétrer chez eux des feuilletons impies, qui n'exercent pas une surveillance assez grande sur leurs enfants.

FEU M. JOSEPH SAMSON

Nous avons appris avec regret la mort de M. Joseph Samson, l'un de nos plus anciens citoyens de Saint-Boniface.

M. Samson a rendu le dernier soupir, hier, à l'Hôpital. Le défunt a été longtemps pêcheur sur la côte nord de la rivière Rouge ; ce métier lui avait donné de jolis moyens de subsistance. Il jouissait de l'estime générale. Nous offrons nos sincères condoléances à lafamille.

PAUL DE CASSAGNAC

Et les Américains

Dans "l'Autorité," M. Paul de Cassagnac s'exprime comme suit :

"Les Américains avaient besoin de sucre, ils ont pris Cuba ; ils avaient besoin de café, ils ont pris Puerto-Rico. Il leur fallait un débouché pour leur commerce en Orient et ils ont pris les Philippines. Ils ont pensé tirer parti de la Chine et y ont accompagné les Européens. Ils ont fait un semblant d'occupation et se sont tranquillement retirés, laissant les alliés en face des bandits chinois.

Ils sont bien étranges dans leurs procédés ces Américains ; mais ils auront beau accaparer le cuivre, le pétrole ou le blé; ou monopoliser les conserves de porc, ils ne s'imposeront pas à l'admiration du monde civilisé."

RIEN DE TEL

Rien de tel que le BAUME RHUMAL contre les affections de la gorge et des poumons.

PAUVRE IRLANDE

L'année dernière encore, plus de 40.000 Irlandais ont quitté leur patrie pour demander à l'étranger, à l'Amérique, un peu de ce pain que leur patrie dévastée, appauvrie, ne peut plus leur donner. Quand cette émigration, cette dépopulation cessera-t-elle ? Un pays si beau, qui contient une population si vaillante si travailleuse, si religieuse, a droit à sa part de bonheur terreste. Puisse sa destinée lui devenir plus douce !

REGLEMENT

Le chef de police nous prie d'attirer l'attention des contribuables sur ce qui suit :

Il est défendu par les règlements de la ville : 1o. d'allumer ou de transporter du feu sur la voie publique, dans un jardin, cour ou champ, autrement que dans un vase de métal. 2o de tirer une arme à feu dans les limites de la ville. 3o. de s'arrêter sur les trottoirs de manière à gêner les piétons.

Le chef de police a été requis de faire strictement observer ce dernier règlement, surtout en face des hôtels.

A l'avenir le règlement concernant les animaux errants devra être strictement observé.

L'IMPOT SUR LES SUCRES

Et les patisseries de Londres

La taxe sur les sucres déplaît à beaucoup de monde en Angleterre. Sans compter les libres-échangistes, voici les pâtissiers qui s'émeuvent.

Ayant ouï dire que le gouvernemant avait l'intention de taxer les sucres, cette association a envoyé une circulaire à tous les membres du Parlement, pour les prier d'intercéder auprès du gouvernement pour empêcher cette spoliation. L'association emploie plus de 300,000 tonnes de sucre par an. Elle représente un capital de plus de 60 millions de dollars. à 116,000 employés des deux sexes dont les salaires s'élèvent à 26 millions de dollars par an.

A Propos d'Agriculture

POUR RÉCOLTER DU BLÉ SUR UNE TERRE APPAUVRIE.—Si vous vous proposez de cultiver du blé durant la prochaine saison sur une terre qui a été plus ou moins appauvrie par des récoltes antérieures, ayez recours aux engrais répandez 220 à 250 livres de superphosphate à l'arpent avant l'ensemencement et enterrez par un léger labour ou un fort hersage, et quand la céréale aura 7 à 8 pouces, vous ajouterez 125 livres de nitrate de soude à la volée si la céréale vous paraît d'un vert pâle et peu vigoureuse ; dans le cas contraire, 70 à 80 livres de nitrate suffiront.

HERSER LES PRAIRIES.—Il est toujours avantageux de herser prairies au printemps. Employez pour cela la herse ordinaire chargée fortement et passez-la en long et en travers. Cette opération détruit, il est vrai, un peu d'herbe, mais la perte est largement compensée par la vigueur donnée au reste ; les agents atmosphériques pénètrent dans le sol ainsi ouvert, déterminent la combustion lente des matières organiques et favorisent la nitrification. Après quelques jours, roulez la prairie pour niveler et tasser la terre qui a pu être soulevée par la herse.

L'AFFIRMATION CATÉGORIQUE que le D. & L. Menthol Plaster donne un grand soulagement dans les cas de névralgie et de rhumatisme est basée sur des faits réels. Le D. & L. Menthol Plaster ne manque jamais de calmer la douleur et de guérir. Fabriqué par The Davis & Lawrence Co., Lim.

Edouard VII et les partis

Personne n'a encore pu dire de quel côté politique, whig ou tory, vont les sympathies du roi Edouard.

Alors qu'il n'était que prince de Galles, Edouard ne témoigna jamais de préférence. Depuis son avènement, il s'est entièrement abstenu d'indiquer, par acte ou parole, la tendance de ses sentiments à cet égard.

L'autre jour, à l'anniversaire de la mort de lord Beaconsfiel (Disraeli), Edouard VII a paru ignorer complètement cette date de commémoration, en honneur chez les tories.

La feue reine Victoria ne montrait pas autant de prudence. Elle n'oubliait jamais d'envoyer une couronne de premivères pour être déposée sur la tombe du défunt premier ministre, à chaque anniversaire de sa mort. De plus, la vieille souveraine ne cacha jamais la répugnance que lui inspirait le grand Gladstone, lui-même.

Mais on ne pourra probablement jamais en dire autant du roi Edouard, qui jusqu'ici s'est montré le roi constitutionnel par excellence.

DOM BENOIT

Dom Benoit, supérieur des Chanoines Réguliers de l'Immaculée Conception dans cette province, est arrivé vendredi à l'Hôpital de Saint-Boniface, atteint d'une maladie grave. Il est sous les soins des docteurs Dame et Dubuc, son état n'a cessé d'inspirer les craintes les plus sérieuses depuis quelques jours.

Le R. P. Augustin Bernier C. R. F. I. C. a accompagné Dom Benoit à Saint-Boniface. Le R. P. Straub, supérieur de la maison des Chanoines à Saint-Léon et le R. P. Antoine, supérieur par *interim* à Notre-Dame de Lourdes, ont été mandés par télégrammes samedi soir et sont arrivés ici lundi.

Ce matin, les médecins ont pu annoncer à ces religieux que la condition de l'illustre malade était améliorée. Nous faisons des vœux pour le retour à la santé de l'éminent religieux.

UN FRISSON SUBIT vent dire souvent maladie subite. Pain-Killer est tout ce qu'il faut dans ces cas. Il est incomparable pour les crampes et les diarrhées Evitez les contrefaçons, il n'y en a qu'un de bon, c'est celui de Perry Davis. 25c. et 50c.

Une face inattendue du feminisme

Le féminisme américain triomphe bruyamment. Il vient de remporter une victoire éclatante autant que singulière : une jeune dame, Mrs Alban, qui a conquis tous ses grades universitaires et qui exerce la profession d'ingénieur électricien, vient d'inventer...un nouvel engin explosif.

A la vérité, l'idée même de cette invention n'appartient pas à Mme Alban. Elle est due à un officier américain, le capitaine Wemyss Just. Mais la torpille du capitaine Wemyss Just ne fonctionnait pas d'une façon satisf te. Il y manquait un rien, un je ne sais quoi pour se faire un engin destructeur d'une puissance encore inégalée.

Survint Mme Alban. Elle aperçut immédiatement en quoi l'engin nouveau péchait. Elle corrigea les plans du capitaine, et la torpille, ainsi modifiée, donna des résultats excellents. Aussi cette torpille s'appellera-t-elle désormais la torpille Alban-Just.

PREVENIR OU GUÉRIR

Précautions nécessaire contre le rhume; évitez les courants d'air. Précaution essentielle pour guérir le rhume: prendre du BAUME RHUMAL

CHEZ NOUS ET AUTOUR DE NOUS

—Les semences sont très avancées partout. La saison commence bien et les cultivateurs, en général, sont satisfaits des perspectives.

—Madame Dubuc, épouse de l'Hon. Juge Dubuc, est partie samedi, pour une promenade dans la province de Québec. M. Albert Dubuc B. A., accompagne sa mère.

—M. l'inspecteur Goulet est revenu samedi à Saint-Boniface, après avoir été absent plusieurs jours, occupé à visiter les écoles françaises du sud-est de la province.

—Il nous fait plaisir d'apprendre que la jeune enfant de notre concitoyen M. C. A. Lemieux, gravement malade il y a quelques jours, est en parfaite convalescence.

—Plusieurs propriétaires font en ce moment des réparations à leurs maisons, entre autres, Messieurs J. B. Côté, J. Gingras, J. Samson, qui font mettre des fondations en pierre. Notre jeune ami, M. J. A. Cusson a ces différents contrats.

—Mademoiselle Marie Potvin, de Medicine Hat, est à Saint-Boniface, dans l'intérêt de sa santé. Elle résidera chez son frère, M A. Potvin, Inspecteur français de la Federal Life Assurance Co. Nous lui souhaitons la bienvenue.

—Une équipe d'hommes a nivelé le chemin de l'Avenue Provencher, la semaine dernière; malheureusement l'ouvrage est à recommencer, car les récentes pluies ont mis la route dans un état impossible.

—Il y a eu, jeudi dernier, une tempête assez forte à travers la province. Le district de Rosser est celui qui a le plus souffert; il y a eu là des pertes sérieuses et de toutes natures. A Saint-Boniface, le tonnerre s'est abattu sur la maison de M. Despatis, rue Dumoulin, et y a culbuté un mât et fracassé une cheminée.

—M. Siméon Dussault, de cette ville, est parti dimanche, pour le Portage-du-Rat, où on vient de lui confier une position de confiance dans une maison de commerce. Jeudi soir, le club de l'association atlétique de Saint-Boniface, dont il était capitaine, lui a présenté de magnifiques cadeaux. M. Potvin lui a lu une adresse remplie de verve et de sel, et M. Dussault a fait une réplique idem!

—Le club de Base-ball de Saint-Boniface est entré hier soir dans la Ligue de Winnipeg. M Emile a représenté le club hier à une assemblée de la Ligue. Nous ne saurions trop encourager les joueurs à se perfectionner de jour en jour. Outre que c'est en soi un splendide exercice et un bel amusement, il importe que notre club figure parmi les meilleurs de la Ligue.

La Fete des Arbres

Le 10 mai prochain sera la fête des Arbres. On devrait en profiter pour faire des plantations ce jour-là. Les arbres sont un grand ornement dans une ville et rehaussent la valeur des propriétés.

Les protestants et la confession

Le *Reschsbote*, qui est le journal des pasteurs protestants en Allemagne, vient de publier un article très intéressant sur la confession. Nous citons ce passage, dit la *Croix* de Paris:

" Ce dont notre Eglise a besoin comme du pain quotidien, c'est la restauration de la Confession particulière. Quiconque a derrière lui une longue carrière pastorale sait que notre Eglise est pleine de gens qui ont besoin de se confesser, pleine de gens qui soupirent après la confession Il n'y a pas que les assassins et les parjures qui n'achètent la paix de leur conscience qu'au prix de l'aveu de leurs crimes fait aux hommes; il y a des milliers d'êtres humains que leur passé poursuit comme un noir fantôme. Ils voudraient effacer de leurs larmes et de leur sang la tache qui souille le livre de leur vie; mais leur conscience reste blessée, leur âme reste malade; il leur manque, pour guérir, la parole de rémission, le pardon divin, transmis personnellement au pécheur par une lèvre humaine."

Cet aveu des pasteurs de la Réforme, en Allemagne. est vraiment instructif.

Province du Manitoba

o o o

Le Bulletin des Moissons publié par le gouvernement, le 12 décembre 1899, donne les statistiques suivantes pour l'année:

Récoltes	*Acres*	*Rendement moyen Minots*	*Total Minots*
Blé	1,629,995	17.13	27,922,230
Avoine	575,136	38.80	22,318,378
Orge	182,912	29.4	5,379,156
Pommes de terre	19,151	168.5	3,226,395

BESTIAUX

Bœuf à viande exporté durant l'année	$ 12,000.00
Exporté pour la formation de troupeau	35,000.00
Valeur totale de l'exportation des produits laitiers	470,559.00

10,500 OUVRIERS AGRICOLES

Sont venus des parties Est du Canada pour aider aux récoltes dans le Manitoba dans la saison de 1899, et cependant ce n'était pas encore assez.

Les Cultivateurs du Manitoba sont Prosperes

Durant l'année, les cultivateurs ont érigé des bâtisses de ferme pour la valeur d'un million et demi de piastres.

LES TERRAINS DE MANITOBA

A vendre par le gouvernement du Manitoba. Il y a aujourd'hui en vente dans toutes les parties de la Province plus de 1,600,000 acres de terres de choix pour des prix variant de $2.00 à $5.00 l'acre. C'est payable en huit paiements. L'attention spéciale des colons est attirée sur 500,000 acres de terre situées le long de la ligne du chemin de fer le *Manitoba Northwestern*, à $3,00 et $3.50 l'acre.

DES OCTROIS GRATUITS DE TERRES (FREE HOMESTEADS)

peuvent encore être obtenus en plusieurs parties de la Province.

Pour plus amples informations, pour cartes, etc., gratuites, adressez-vous à " Minister of Agriculture and Immigration, Winnipeg, Man.," ou à

JAMES HARTNEY,
Manitoba Emigration Agent,
Union Station, Toronto

Nouvelle Agence

M. J. E. Defoy pharmacien de St-Boniface, Man., vient d'obtenir l'agence pour le Manitoba, des Pilules de Longue Vie du Chimiste Bonard, et est actuellement en état de [illegible]nir toutes demandes de gros et de détail au même prix qu'à Montréal.

Affaires Municipales

CONSEIL DE VILLE DE SAINT-BONIFACE

Séance du 22 avril 1901.

Présents : les Conseillers Bleau, Turenne, Jean, Lamontagne, et Gauvin. Ce dernier, comme pro-maire, préside. Le Conseil se forme d'abord en cour de révision pour entendre les plaintes faites contre le rôle d'évaluation. Les plaintes, au nombre de 20, sont lues, entendues et prises en délibéré, puis la Cour s'ajourne à mardi le 30 avril courant. Le Conseil reprend alors le cours ordinaire de ses délibérations. Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté. Lecture est ensuite faite des Communications suivantes :

Pétition de Fréderick Dale, secrétaire du Comité d'affaires de l'Eglise St Philippe, demandant un trottoir jusqu'à la dite Eglise. Référée au Comité des Travaux Publics.

Pétition de J. A. Cusson et autres, demandant d'ouvrir les rues Désautels et St-Jean-Baptiste jusqu'à leur point d'intersection. Référée au Comité des Travaux Publics.

Lettre de Ths Berry offrant $350.00 pour le lot B, bloc 4, subd. 89. Référée au Comité des finances.

Lettre circulaire de l'Hon. Robert Rogers, ministre des Travaux Publics, annonçant une vente par encan, le 1er juin prochain, des machines à *percer* des puits, qui appartiennent au gouvernement. Filée.

Réquisition du chef de police pour divers outils ; Accordée.

Un mémoire de Son Honneur le Maire attirant l'attention du Conseil et donnant ses vues et suggestions sur divers sujets : Egoûts, aqueduc, éclairage, entretien et pavage des rues, protection contre les incendies, chemin de fer électrique, plantation d'arbres, parcs publics, hotel de Ville, pont de la Seine, ruelles dépotoir, police, rue de la Mission, refonte et impression des règlements. Laissé sur la table.

Les comptes suivants sont présentés et acceptés :

Le Manitoba $7.50, Mad. Léonard $2.00, Lig. Gagné $5.25, Rôle de paie No 14 Travaux Publics $31.45, Rôle de paie No 15, Police et feu $7.40.

Proposé par le Conseiller Turenne secondé par le Conseiller Jean, que la rue Horace depuis l'avenue Taché jusqu'au lot I7 Bloc 8, soit déblayée, et que l'entreprise de l'ouvrage soit donnée à Harold Leake moyennant $5.00 et le bois qui se trouve sur la rue. Agréé. Et la séance est levée.

L'ABOLITION DEGUISE

De la langue française

La Presse.

Nous venons de recevoir la version française du Vol. V. faisant parti des Documents parlementaires qui concernent la session de 1899 ; comme la série est de 14, il reste donc 9 volumes à livrer. Nous avons écrit 1899 ; c'est-à-dire que cette session est finie depuis deux ans Naturellement, rien n'est sorti pour celle de 1900. Nous devons supposer que nous aurons dans trois ans les documents de la présente année.

Nous avons bien les rapports détaillés qui sont publiés plusieurs mois après ceux du texte anglais ; mais si nous voulons référer aux index, qui sont tous en ces sortes d'informations, et aux classifications par volume, qui sont le seul genre possible de consultation, nous devons nous procurer une collection anglaise, chose non seulement difficile, mais fort embarrassante dans une bibliothèque, s'il faut tenir tout en double.

Nous le demandons, est-ce traiter, nous ne dirons pas raisonnablement, mais humainement la langue française que notre constitution met sur le même rang que la langue anglaise ?

L'art de vivre vieux

M. Ernest Legouvé, qui était un des témoins au mariage de M. Paul Deschanel, vient d'entrer dans sa quatre-vingt-quinzième année, et, à ce sujet, on parle, un peu de tout côtés, de l'excellente santé de l'illustre académicien qui connaît vraiment "l'art de vieillir."

En 1891, au mois de mars, voici donc près de dix ans, M. Legouvé venait d'entrer dans sa quatre-vingt-cinquième année, et déjà son grand âge faisait l'admiration de tous.

Voici une lettre que M. Ernest Legouvé adressait à cette époque à une revue :

"Mon cher monsieur,

"Vous me demandez mon secret d'octogénaire. Vous voulez savoir qu'est-ce qui m'a fait arriver assez indemne de corps et d'esprit jusqu'à quatre-vingt-quatre ans. Rien de plus simple. Ce sont mes goûts.

"J'ai eu beaucoup de goûts très divers, et poussé parfois jusqu'à la passion. Rassurrez-vous je ne vous les énumérerai pas tous; mais il en est cinq dont je puis parler avec reconnaissance, comme on parle de ses amis ; car je n'ai pas eu de meilleurs auxiliaires dans ma carrière, de meilleurs consolateurs dans mes peines, de meilleurs compagnons de plaisirs et d'études ; c'est l'amour du travail, l'amour du théâtre, l'amour de l'escrime, l'amour des fleurs et l'amour de la lecture à haute voix."

ERNEST LEGOUVÉ.

On voit que, tous les dix ans, M. Legouvé fait parler et parle de son grand âge.

STATUE A LA REINE VICTORIA

Le comté chargé de s'occuper de l'érection d'un monument à la reine Victoria, à Winnipeg, s'est réuni vendredi dernier. Il a été décidé de placer une statue de bronze en face de la porte principale des bâtisses du Parlement. Le coût de cette statue sera de $20,000 à $25,000.

Les souscriptions seront reçus par M. Thomas Gilroy, trésorier du comité ou par M. C. N. Bell, secrétaire.

Parmi les sculpteurs de renom mentionnés comme les auteurs possibles du monument, se trouve M. L. J. Hébert, l'artiste canadien-français.

NOUVELLES DES ETATS-UNIS

MANCHESTER N. H

Cinq cas de picote ont été annoncés au bureau de santé. Trois cas sont au numéro 299 rue Elm, ce sont Louise, Fred et William Colette. Les deux autres cas, ont été trouvés sur la ruelle Derryfield, numéro 112 et appartiennent à une famille nommée Gentis.

—L'Union Canadienne désirant célébré l'anniversaire de sa fondation, a donne une parti de Whist le 22 avril dans la salle de Ste-Marie.

IRONWOOD, MICH :

Rev. Chs. O. Caron, un prêtre canadien-français arrivé dernièrement du Canada, a bien voulu donner aux sociétés canadiennes d'Ironwood une intéressante conférence. Il parla du Canada, de son histoire et de ses mœurs terminant ses remarques par quelques conseils pratique pour le maintien et la propagation de la langue française en ce pays. F. X. Houle, le dévoué président de la Société St-Jean-Baptiste, présidait l'assemblée, et, par quelques paroles bien senties, remercia le conférencier, au nom de tous ses compatriotes, pour le plaisir de leur avoir fait passer une aussi agréable soirée.

NORTHFIELD

François Parent, enfant de F. Parent âgé de 12 ans, a été tué en essayant de prendre passage à bord d'un train de marchandises en mouvement.

COMMERCE

Marchés de Saint-Boniface et de Winnipeg corrigés le 30 Avril 1901.

	$ cts.	$ cts.
Beurre, frais, la lb	0 16	à 0 20
Beurre, salé, la lb	0 16	à 0 18
Fromage	0 9½	à 10
Œufs frais, la doz	0 00	à 18
Œufs en boîtes, la doz	0 00	à 0 00
Patates, le minot	0 00	à 0 35
Navets, le minot	0 15	à 0 20
Carrottes, le minot	0 40	à 0 45
Panais, la lb	0 02	à 0 00
Betterave, le minot	0 30	à 0 40
Oignons, le minot	1 50	à 1 75
Choux, par douzaine	0 60	à 0 50
Oie, par lb	0 00	à 0 12
Canards, par lb	0 00	à 0 12
Dindes, par lb	0 10	à 0 12
Mouton, par lb	0 07	à 0 08
Veau, abattu, par lb	0 08	à 0 09
Veau, vif, par lb	0 05	à 0 06
Bœuf, par lb	0 04	à 0 05
FARINE		
Farine par 100 lbs, Roller Process		2 20
" Strong Baker		1 90
" Manitoba Baker		1 70
" Imperial Baker		1 30
" Supérieure XXXX		1 20
" Nestor		1 05
Gru, la tonne		14 50
Son, "		12 50
FOIN.		
Foin de prairie, 1ère qual.	4 00 à	5 00
Foin pressé, par tonne		10 00
BOIS ET CHARBON.		
Tremble	3 50 à	3 50
Frêne, chêne et épinette rouge	4 50 à	4 50
Charbon dur	10 0 à	10 00
Charbon mou	4 50 à	4 50

The Canadian Northern Ry Co.

HORAIRE

Prend effet le 10 Déc. 1900.

STATIONS ET JOURS	All. Au Sud	All. Au Nord	Arr.
Winnipeg à Gladstone, Makinak, Dauphin, etc., mar. jeu. sam	......	7 30	17 45
Dauphin, Makinak, Gladstone, etc., à Winnipeg, lun. mer. ven	11 30	......	22 30
Winnipeg à Winnipegosis, mardi	......	7 30	21 15
Winnipegosis à Winnipeg, mercredi	7 15	......	22 30
Dauphin à Winnipegosis et retour, vend	16 45	13 00	19 00
Dauphin à Swan River et Erwood, sam	......	8 20	21 45
Erwood et Swan River à Dauphin, lun	5 00	......	18 20
Dauphin à Swan River, merc	......	8 20	15 20
Swan River à Dauphin, jeud	......	8 00	15 00
	EST	OUEST	AR.
Winnipeg à Grandview, jeud	......	7 30	21 15
Grandview à Winnipeg, vend	7 30	......	22 30
Dauphin à Grandview et retour, mar	13 30	9 00	15 45
Winnipeg à Warroad et Beaudette et stations intermédiaires, lund. et jeud	8 20	......	19 00
Warroad et Beaudette à Winnipeg, mard. et vend	......	6 00	16 40
Winnipeg à Redford et retour, merc. et sam	8 20	12 40	16 40

D. B. HANNA. Surintendant Gén.

FEUILLETON DU *MANITOBA*

LE ROMAN D'UN JESUITE

VIII

No 22

—Je n'en avais pas à faire.

—Et maintenant ?

—Maintenant il me déplait.

—Voudrais-tu me faire le plaisir de me dire depuis quelle époque est arrivé ce changement dans tes appréciations ?

—Depuis que je l'ai mieux connu.

—Ne serait-ce pas depuis le jour où la maladresse d'un domestique a introduit ici l'ennemi de Leroutier ?

—Précisément, mon père.

—Tu n'as plus, je suppose, la pensée d'épouser Charles Durand ?

—Pas pour le moment, du moins.

—Sache que, ni pour le présent, ni dans l'avenir, je ne donnerai mon consentement à une alliance aussi insensée.

—Vous n'avez pas toujours été de cet avis.

—Autrefois j'aurais pu l'accepter pour gendre...

—Vous-même m'avez dit que votre désir le plus cher était de me voir devenir la femme de Charles Durand.

—C'est possible. On dit tant de choses... sans réfléchir. Puis à l'époque dont tu parles, on le croyait riche, son père avait une grande situation, et il avait un brillant avenir. Tandis qu'aujourd'hui, il est ruiné, abandonné de tous ses anciens amis, et tout ce qu'il peut espérer de mieux c'est de devenir expéditionnaire dans une administration.

—S'il est malheureux, est-ce une raison pour l'abandonner ? Il a été pour moi un ami d'enfance, je ne saurais l'oublier. Il est instruit, intelligent, travailleur, et je suis certaine qu'il saura se faire une situation. Le malheur lui aura procuré cet avantage de l'obliger à prouver sa supériorité. Combien de fois n'avez-vous pas témoigné devant moi votre admiration pour les hommes qui, partis de rien, ont su, par leur travail, leur activité, leur génie, arriver à la fortune et aux honneurs. Vous vous plaisiez à les comparer aux descendants des anciennes familles, qui ne se sont donné que la peine de naître, disiez-vous, et vous placiez ceux qui sont les fils de leurs œuvres bien au-dessus de ceux qui ne sont que les fils plus ou moins dégénérés des grands seigneurs d'autrefois.

Permettez-moi d'être absolument de votre avis. Il me plait de voir M. Durand ne devoir plus rien qu'à lui-même. J'aime la lutte qu'il entreprend, j'aime son travail, j'aime sa pauvreté ; parce que, grâce à elle, lui aussi sera le fils de ses œuvres.

M. Meynandier avait laissé sa fille développer toute sa pensée sans l'interrompre.

—Il paraît, dit-il enfin, que le mal est plus grand que je ne le croyais, ce n'est plus seulement une affaire de sentiments, un mouvement du cœur ; le raisonnement s'en mêle, et tu n'as vraiment pas trop mal soutenu ta thèse.

Malheureusement, elle pèse par la base.

—En quoi donc, s'il vous plait !

—En ceci, qu'elle repose sur une supposition fausse. Tu t'imagines voir bientôt Charles Durand arriver à une belle position.

—Je suis certaine qu'il y arrivera, parce qu'il le veut et qu'il le peut.

—Il le veut, je le pense comme toi ; quant à le pouvoir, c'est autre chose. L'encombrement qui existe dans toutes les carrières en rend l'accès bien difficile, même aux plus habiles. Et retiens bien ce que je vais te dire : je puis t'affirmer que Charles ne réussira pas, parce que...

—Parce que ?

—Il n'a pas pris le bon chemin.

—Il vient de passer sa thèse avec éclat, et ce premier succès lui ouvre la voie à tous les autres.

—Tu es bien au courant des faits et gestes de ce jeune homme...

—Ses malheurs me le rendent intéressant, et j'ai toujours tenu à savoir ce qui le concernait.

—Puisque tu es si bien instruite, sais-tu ce qu'il fait en ce moment ?

—Non.

—Sais-tu où il est ?

—Pas davantage : mais je sais qu'il est venu vous voir plusieurs fois. Il doit y avoir entre vous quelques projets d'avenir, et je suis certaine qu'avec votre protection et son énergie de volonté, il arrivera.

—Ma pauvre enfant, je suis désolé de détruire une de tes illusions, mais ce que fait maintenant ce malheureux garçon, ne le conduira à rien de bon.

—Expliquez-vous, mon père.

—Charles Durand est à l'heure qu'il est à Saint-Acheul.

—A Saint-Acheul ?...

—Tu ne sais pas ce que c'est ?

—Non.

—C'est le nom d'un célèbre noviciat de Jésuites.

—Que fait-il là ?

—Ce qu'y font les autres : il porte une soutane, de gros souliers, et passe ses journées à marmotter des prières.

—Mon père, vous plaisantez.

—Nullement.

—Mais c'est impossible. Charles Durand se faire Jésuite ! !...

—Je ne t'ai pas dit qu'il eût l'intention de se faire Jésuite. Je t'ai dit seulement qu'il était, maintenant, présentement, à l'heure qu'il est, novice de cet ordre si justement décrié.

—C'est impossible, mille fois impossible, et je n'en croirai jamais rien.

—C'est vrai, absolument vrai, et tu seras bien obligée d'y croire. Ah ! tu te faisais une idole de cet aimable garçon, tu l'avais placé sur un piédestal, tu te plaisais à l'orner dans ton esprit et dans ton cœur de tous les mérites, de toutes les qualités. Il faut en rabattre ma fille, et en rabattre beaucoup...je vais du reste te dire toute la vérité...Tu me promettras le secret le plus absolu ; ce que j'ai à t'apprendre est presqu'un secret d'État, et tu comprends...

—Je vous promets de garder le plus profond silence sur ce que vous avez à m'apprendre ; mais parlez, vous me faites mourir à petit feu.

—Écoutez-moi donc. Le gouvernement avait besoin d'être exactement informé de tout ce qui se passe dans l'intérieur des maisons de cet ordre célèbre, si justement odieux, et dont l'expulsion est chose décidée.

—Si on est décidé à chasser les Jésuites, qu'a-t-on besoin de savoir ce qu'ils font chez eux ?

—C'est nécessaire pour motiver leur expulsion.

—On les a donc condamnés avant de les savoir coupables ?

—Si tu m'interromps sans cesse, nous n'en finirons pas. Il y a des nécessités politiques que tu ne saurais comprendre.

—Soit.

—Donc le ministère avait besoin d'un homme jeune, intelligent et dévoué, qui consentit à entrer dans un de leurs noviciats, pour voir ce qui se passe dans ces officines ténébreuses, et en faire un rapport détaillé.

Un des ministres, mon ami M***, avait cherché cet homme parmi les employés de la police secrète ; les uns étaient trop connus, les autres pas assez sûrs, enfin personne ne se trouvait réunir toutes les qualités requises pour bien remplir cette délicate mission.

On finit par jeter les yeux sur Charles Durand. Je fus chargé de lui faire des ouvertures à ce sujet.

—Et vous avez accepté ce rôle ?...

—Je savais Charles Durand pauvre, je le savais ennemi des Jésuites ; on lui offrait de le récompenser largement après l'accomplissement de son mandat, j'ai cru ne pas pouvoir refuser de lui faire part des offres du ministère.

—Et il a accepté ?

—Avec empressement.

—Mon père, vous me jurez que ce que vous venez de me dire est l'exacte vérité ?

—Je te le jure.

Élise resta un moment pensive, puis relevant la tête :

—Vous pouvez dire à M. Arthur Leroutier que je suis disposée à oublier le malentendu qui a existé entre nous.

—Tu consens maintenant à l'épouser ?

—Quand vous voudrez, mon père.

IX

Quelques jours plus tard, M. Meynandier écrivait à Charles, pour se plaindre de ce qu'il ne faisait rien.

"Le ministre s'impatiente, lui disait-il ; vos premières lettres promettaient d'intéressantes révélations, et vos dernières deviennent de plus en plus insignifiantes. Vous entrez dans des détails qui n'ont nullement trait à votre mission. Vous n'avez pas été envoyé à Saint-Acheul pour, de là, nous adresser une correspondance piquante, curieuse, spirituelle et qui aurait un certain succès si elle était publiée dans les colonnes d'un journal. Vous avez un rôle bien plus important à remplir. A Rome, nos affaires vont très mal, le Pape ne veut rien accorder. Le gouvernement français va se trouver prochainement dans la nécessité de trancher lui-même cette dangereuse question du Jésuitisme, et c'est sur vous qu'il compte pour lui apporter des arguments. Cherchez, examinez, questionnez, enfin faites quelque chose et hâtez-vous."

"Les reproches que vous m'adressez, répondit Charles, je me les fais à moi-même tous les jours. Toute mon attention, toute mon activité, toute mon intelligence sont constamment tournées vers le but que nous poursuivons et je ne trouve rien.

"Jusqu'à présent je ne pourrais formuler contre eux une accusation sérieuse sans avoir recours au mensonge et à la calomnie, et c'est une chose que je ne me sens pas encore disposé à faire.

"Mon existence est entièrement confinée dans les limites du noviciat ; les jeunes gens avec lesquels je vis ne sont certainement pas initiés aux secrets de l'Ordre ; ils ne peuvent donc rien m'apprendre.

"Chose étrange, l'enseignement qu'on leur donne est à l'abri de toute critique. On leur apprend tout d'abord à pousser l'exécution des lois du catholicisme jusqu'à un degré que l'on peut appeler, selon le point de vue auquel on se place, l'héroïsme, le fanatisme ou même l'idiotisme, mais qui ne saurait être nuisible qu'à ceux qui s'y soumettent.

"Certes, s'il pouvait exister une société se conduisant réellement suivant les principes que j'entends émettre et développer ici tous les jours, cette société serait la réalisation des plus beaux rêves de perfection qui aient jamais pu hanter le cerveau des plus grands philosophes.

A Suivre